

HEULIUS tarifs frais de bureau

Les frais financiers liés à l'intervention d'un avocat se composent de frais de bureau, de frais judiciaires et d'honoraires.

À partir du 01.01.2014, une TVA de 21 % est due sur tous les frais de bureau et sur les honoraires des avocats.

1. Frais de bureau

L'exercice de la profession d'avocat nécessite des investissements importants et s'accompagne de frais inhérents à toute profession de service : loyer ou amortissement des locaux et de l'infrastructure, achat et entretien du matériel de bureau, achat et entretien d'un système informatique juridique, abonnements à des bases de données juridiques, gestion des archives, formation continue, cotisations au barreau, assurances, frais de secrétariat, comptabilité, etc.

Le cabinet d'avocats HEULIUS bv applique les tarifs suivants :

	<u>excl. TVA</u>	<u>incl. TVA</u>
- ouverture de dossier (physique et numérique)	€75,00	€90,75
- forfait téléphone et internet (par an)	€25,00	€30,25
- correspondance (par page)	€12,00	€14,52
- timbre envoi recommandé	tarif en vigueur De Post	
- pièces de procédure (requêtes, citations, conclusions, décomptes, inventaire de pièces) (par page)	€12,00	€14,52
- scan/copie/impression (documents entrants et e-mails, ...) (par page)	€0,50	€0,60
- indemnité de déplacement (par kilomètre, frais de stationnement inclus)	€1,00	€1,21
- virement	€3,00	€3,63

2. Frais judiciaires

Les frais judiciaires comprennent les frais d'huissier de justice, les frais d'assistance d'un conseiller technique, les droits de greffe et de rôle, etc.

Si ces frais sont avancés par nos soins, ils seront décomptés dans notre état de frais et honoraires. Les frais judiciaires ne sont pas soumis à la TVA.